DÉCHETS

Convention avec l'éco-organisme en filière Responsabilité élargie aux producteurs (REP) Ecologic pour les articles de sports et loisirs

1 DOCUMENT - Publié le 15 septembre 2022

B_2022-09-06_DELIB16.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 733,1 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/bureau-communautaire/bureaux-communautaires-2023/bureau-communautaire-du-3-janvier-2023/deliberations-1-6/convention-avec-leco-organisme-en-filiere-responsabilite-elargie-aux-producteurs-rep-ecologic-pour-les-articles-de-sports-et-loisirs-8320?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.